

Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UZÈS BOSCARY SELECTION (ISIN : FR0007073788)

Cet OPC est géré par UZÈS GESTION

Nom de l'initiateur : Uzès Gestion

Site internet : www.finuzes.fr

Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations

Autorité compétente : Uzès Gestion est agréée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.

Date de production : 01/01/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Uzès Boscary Selection est un Fonds Commun de Placement de droit français, relevant de la directive européenne 2209/65/CE (OPCVM).

Durée : Le fonds a été créé le 28/06/2002 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

SFDR : Le fond relève du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure).

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant s'exposer aux petites et moyennes entreprises européennes. Le FIA est éligible comme valeur de référence à des contrats d'assurance vie. Il est également éligible au Plan d'Épargne en Actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels ainsi que de la durée de placement recommandée pour un fonds actions (5 ans), mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en actions. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment.

Indicateurs de référence : CAC Mid & Small 190, SBF 120 et Alternex All Share

Dépositaire : Financière d'Uzès

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le fonds, de classification « actions européennes », a pour objectif de surperformer un indice de référence dividendes réinvestis composé de 25% d'ALTERNEX ALL SHARE, 25% du SBF 120 et 50% du CAC Mid & Small 190, dividendes réinvestis.
- La stratégie d'investissement de Boscary Uzès Sélection s'appuie sur une analyse de la qualité du management, la structure financière, la visibilité sur les futurs résultats, les perspectives de croissance du métier et l'aspect spéculatif de la valeur. Le FCP investi à hauteur de 75% de son encours dans des entreprises éligibles au PEA-PME, c'est-à-dire ayant moins de 5.000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'Euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'Euros. Ces seuils sont appréciés à la date d'acquisition des titres. Les titres des entreprises qui franchiraient ces seuils pourront être conservés. Le fonds est géré de façon active.
- L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
 - Au maximum de 25% de l'actif en titres obligataires éligibles au PEA-PME
 - Au maximum de 10% de son actif pourra être investi dans des parts ou actions d'OPC éligibles au PEA-PME de droit français ou OPC étranger de toutes catégories actions, obligataires et monétaires. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.
 - Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, les produits dérivés. L'utilisation de ces instruments pourra entraîner une surexposition maximum de 120%.

Autres informations :

- La durée minimale de placement recommandée est 5 ans.
- Ce fonds est un OPC de capitalisation.
- Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont exécutées de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
- Les porteurs bénéficient des avantages fiscaux de PEA et PEA-PME Conforme à la loi N° 2013-1278 du 29 décembre 2013.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».

L'OPC est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux marchés des actions. Cette catégorie de risque situe la volatilité entre 10% et 15%.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de perte de capital : l'OPC n'est pas garanti en capital.

- Risque de surexpositions du fonds lié à l'utilisation des instruments dérivés : la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- Risque de volatilité : le mode de gestion de l'OPC peut entraîner des variations importantes de la VL du fonds.
- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents titres, il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque de change : le risque de change demeure accessoire.
- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance peut baisser.
- L'investisseur peut perdre une partie ou tout son capital.
- Si le produit n'est pas détenu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.
- L'investissement risque d'être perdu s'il n'est pas protégé.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		<i>Si vous sortez après 1 an</i>	<i>Si vous sortez après 5 ans</i>
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 026 EUR	8 828 EUR
	Rendement annuel moyen	-29,74%	-2,46%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 183 EUR	9 490 EUR
	Rendement annuel moyen	-8,17%	-1,04%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 074 EUR	12 979 EUR
	Rendement annuel moyen	10,74%	5,35%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 370 EUR	17 574 EUR
	Rendement annuel moyen	53,70%	11,94%

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit entre septembre 2021 et septembre 2022 pour un investissement dans le produit lui-même.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit entre novembre 2016 et novembre 2022 pour un investissement dans le produit lui-même.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit entre aout 2013 et aout 2018 pour un investissement dans le produit lui-même.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Que se passe-t-il si Uzès Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		<i>Si vous sortez après 1 an</i>
Coûts d'entrée (non acquis à l'OPC)	Nous facturons au maximum 4% de frais d'entrée pour ce produit	400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais courants	2%* de la valeur de votre investissement par an.	200 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

*Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2022. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion 'long' (à l'achat seulement).

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment en effectuant la demande de rachat auprès d'UZès Gestion, le rachat n'engendre aucun frais.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :

Par e-mail à : contact@finuzes.fr

Par courrier postal à : Financière d'UZès, 13 Rue d'UZès 75002 Paris

Informations pratiques

- Le prospectus complet de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'UZès-13 rue d'UZès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du vendredi qui suit la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le vendredi est un jour férié légal, la valeur liquidative de l'OPC est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et de La Financière d'UZès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.finuzes.fr ainsi qu'en version papier sur demande.